



Prix Gisèle Guilbaud 2024

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA DOULEUR

15 000 €

Ce prix doit permettre à un jeune professionnel de santé ou un jeune chercheur scientifique en cours de thèse ou en stage post-doctoral de réaliser, poursuivre ou achever un projet de recherche fondamentale ou clinique dans le **domaine de la douleur**.

Cet appel est ouvert à tout candidat, **âgé de moins de 40 ans**, n'ayant **pas de position statutaire**, dont la **recherche se déroule en France**.

Le jury sera constitué par la Commission recherche et comportera des membres du Conseil d'administration de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur.

Critères d'évaluation de la candidature :

- Candidat : cursus, qualité des publications, projet professionnel.
- Projet : originalité et innovation, méthodologie, faisabilité, qualité rédactionnelle, description des travaux réalisés par le candidat, qualité des résultats déjà obtenus, aspect éthique, potentiel de valorisation, application potentielle.
- Responsable scientifique et structure d'accueil : expertise du responsable scientifique dans le domaine de la recherche proposée, expérience d'encadrement, qualité de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil.

Critères d'éligibilité

- Le candidat est le bénéficiaire du prix.
- Le responsable scientifique (encadrant) doit être membre de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil.
- Un responsable scientifique bénéficiant d'une aide de la SFETD en cours de financement à la date du jury concerné, ne peut pas demander d'aides individuelles pour d'autres candidats.
- Un responsable scientifique ne peut être impliqué que dans une seule demande par session du jury.

Obligations

Le lauréat s'engage à :

- Communiquer à la SFETD un compte-rendu du travail effectué ;
- Mentionner l'aide accordée par la SFETD dans toute publication relative aux travaux effectués à la session avec l'aide de ce prix ;
- Présenter l'avancée de ses travaux lors du congrès annuel de la SFETD en novembre 2025 à Lyon.

Le dossier de candidature comprendra

Le formulaire de candidature, à demander au secrétariat administratif de la SFETD : sofradol@club-internet.fr

- Curriculum vitae du candidat (2 pages max, en incluant les 5 publications originales principales de l'étudiant (ne pas avoir de publication n'est pas un élément bloquant) ;
- Curriculum vitae du responsable scientifique (2 pages max, en incluant les 5 publications originales principales de l'encadrant durant les 5 dernières années) ;
- Liste des personnes impliquées dans le projet (indiquer nom, prénom, établissement d'appartenance, laboratoire, statut de chaque personne) ;
- Liste des dix principales publications originales de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil au cours des 3 dernières années ;
- Une lettre du responsable de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil ;
- Le résumé du projet de recherche définissant le(s) objectif(s) poursuivi(s) en 10 lignes, présentant l'état actuel des connaissances avec les références essentielles en 2 pages, résumant le(s) protocole(s) et le programme actuel du sujet avec les références essentielles en 2 à 3 pages, l'estimation du coût financier et des possibilités de co-financement. Le calcul d'effectif doit être précisé (recherche clinique) ainsi que les méthodes statistiques prévues pour l'analyse des résultats. La faisabilité du projet doit être justifiée (par exemple résultats préliminaires, capacité de recrutement, moyens humains, budget adapté, avis éthique pouvant être obtenu dans le délai imparti pour la réalisation de l'étude) ;
- Le potentiel de valorisation (publication, clinique, économique, sociétal) doit être brièvement précisé

Informations relatives au suivi de la demande de financement

Une notification relative à la recevabilité ou l'irrecevabilité administrative de la demande sera communiquée par e-mail au candidat, 4 semaines environ après la clôture de l'appel à projets. Toute demande incomplète ou non conforme sera jugée immédiatement irrecevable. Aucun recours n'est possible.

Seules les demandes admissibles administrativement seront soumises à l'expertise du jury. Cependant, le jury se réserve le droit de retirer une demande pour laquelle un financement équivalent (durée et montant) aura été obtenu entre temps auprès d'un autre organisme.

Le prix peut ne pas être attribué, si la qualité des dossiers de candidature est jugée insuffisante.

Aucune décision ne sera communiquée par téléphone.

Le prix est nominatif et attribué au candidat. Il sera versé en une fois dès l'acceptation du projet. Tout changement de bénéficiaire entraînera l'annulation de la demande.

La remise du prix se fera lors du Congrès annuel de la SFETD le vendredi **29 novembre 2024** au Grand Palais de Lille. La présence du lauréat ou de son représentant est obligatoire.

La version électronique du dossier (un seul document pdf, respecter l'ordre) sera adressée au secrétariat administratif de la SFETD : sofradol@club-internet.fr (Pascaline Lavalade).

La date limite de remise du dossier est vendredi 10 mai 2024 midi.